

La vie économique en quelques lignes

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **40 (1960)**

Heft 3

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

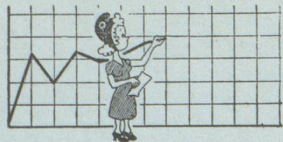
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

Retour au calme. — Après avoir été caractérisée, durant les derniers mois de l'année précédente, par un certain « emballement », la conjoncture économique a évolué depuis dans un calme relatif. Le « boom » économique qui paraissait se dessiner ne s'est pas produit, ce qui a permis aux autorités de ne pas mettre en œuvre les mesures de freinage qu'elles s'apprétaient à prendre. Ce retour au calme est certainement la situation la meilleure souhaitable pour l'économie française en pleine convalescence et qui est toujours menacée, alternativement, par deux dangers : la récession et l'inflation.

Production industrielle. — Il n'en reste pas moins que l'activité industrielle se maintient à un niveau élevé. L'accroissement de la production depuis l'été dernier a été en tout état de cause considérable. Le rythme de progression s'est quelque peu ralenti, mais on prévoit pour les prochains mois la poursuite de l'expansion. Si l'on effectue la correction des variations saisonnières, l'indice de la production industrielle se chiffre à 163 en septembre, 171 en novembre, 176 en décembre, 175 en janvier, 170 en février, 169 en mars. Il semble que la situation se stabilise et qu'au-delà du mois de mars, on ne doit plus enregistrer de nouveau recul.

Évolution de la demande. — L'expansion est soutenue par la demande extérieure, les prix français demeurant compétitifs sur les marchés internationaux. Sur le marché intérieur, on constate un réveil de la demande dans le domaine de l'équipement. Par contre, la consommation a tendance à marquer une certaine stagnation. En fait, la situation est assez différente d'une branche à l'autre. Dans les industries d'équipement la demande s'est nettement accrue et les perspectives de production se sont améliorées, cependant que les stocks restent stables. La demande est encore plus forte dans l'industrie chimique et celle de papier-carton. En revanche, la demande s'est ralentie dans l'industrie textile, et davantage encore dans l'habillement et les industries mécaniques et électriques fabriquant des biens de consommation.

Stabilité des prix. — Dans le domaine des prix, les derniers mois ont été caractérisés par un retour au calme, après les tensions qui s'étaient manifestées dans certains secteurs au début de l'automne dernier. La tendance à la stabilité, pourra-t-elle se maintenir? Pour ce qui est des prix industriels, le risque de tension trop forte des prix de revient ne semble pas exister pour le prochain mois. C'est dans le secteur des produits agricoles que résident les plus grosses inconnues en matière de prix, en raison de la pression exercée par les organisations professionnelles sur le gouvernement en vue d'obtenir une majoration des prix agricoles.

Progression des échanges extérieurs. — Le commerce extérieur de la France est toujours essentiellement caractérisé par le développement des échanges avec les pays étrangers. Pour les quatre premiers mois de l'année, les ventes françaises à l'étranger ont atteint 8 095 millions de nouveaux francs contre seulement 5 436 millions pendant la période correspondante de l'année précédente, en enregistrant ainsi une progression de 49 %. Les importations se sont, elles aussi, développées, s'établissant, pour la période considérée, à 8 225 millions contre 6 085 millions et augmentant ainsi de 35 %. Le développement des exportations ayant été sensiblement supérieur

à celui des importations, la balance commerciale avec l'étranger se solde par un déficit de 130 millions de nouveaux francs seulement au lieu d'un déficit de 649 millions pour les quatre premiers mois de 1959. Le pourcentage de couverture des achats par les ventes s'établit ainsi à 98 %. Pour mesurer l'importance de ce pourcentage, il faut tenir compte du fait que les valeurs retenues dans les statistiques sont des valeurs AFC à l'importation et des valeurs FOB ou franco-frontière à l'exportation, de sorte que tout pourcentage supérieur à 90 % correspond en fait à un excédent.

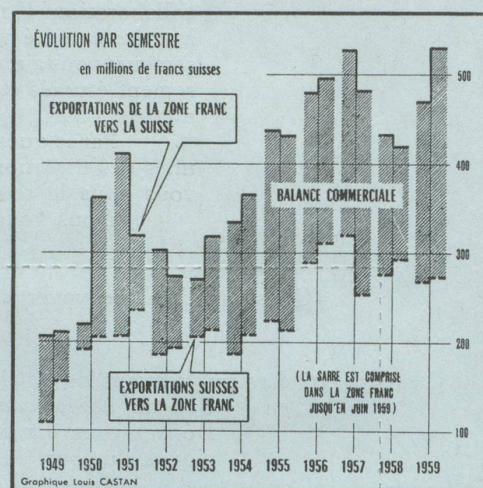
Amélioration continue de la balance des comptes.

— Les résultats favorables du commerce extérieur, les apports des capitaux étrangers et les dépenses des touristes, expliquent pour l'essentiel l'amélioration continue de la balance des comptes. Du 1^{er} janvier au 19 mai, les réserves de devises détenues par la Banque de France se sont accrues de 267 millions de dollars, pour atteindre

1 071 millions de dollars. A ce montant viennent s'ajouter 875 millions pour l'encaisse-or de la Banque et une cinquantaine de millions pour les avoirs du Fonds de stabilisation des changes. Cette augmentation est d'autant plus remarquable que la France a remboursé récemment 50 millions de dollars sur sa dette à l'égard du Fonds Monétaire International.

Le nouveau plan quadriennal d'équipement. — Le gouvernement vient d'adopter les directives sur le quatrième plan quadriennal d'équipement (1962-1965), ainsi que le « petit plan » intérimaire (juillet 1960-1961), destiné à assurer la transition entre le troisième plan, en cours d'exécution, et le quatrième. Le « petit plan » se propose d'ajuster le troisième plan, de traiter les secteurs en retard de préférence à ceux qui ont de l'avance, de maintenir le rythme de ceux dont le développement a suivi les prévisions. Les décisions gouvernementales visent à assurer un rythme d'expansion élevé pendant les prochaines années. A cet effet, il a été choisi un taux de croissance économique de 5 ½ % pour chacune des années qui nous séparent de 1965. Le taux annuel de 5 ½ %, qui est d'ores et déjà adopté pour le « petit plan », correspond à une expansion annuelle de 7 ½ % de la production industrielle et à un progrès de 3 % par an de la production agricole. Le gouvernement a, en outre, décidé de donner la priorité à l'investissement sur la consommation, celle-ci n'augmentant que de 5 % par an, tandis que les dépenses d'équipement progresseront de leur côté de 7 % par an.

GRAPHIQUE DU COM



EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

Expansion des crédits. — Lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Nationale Suisse, M. le Dr Schwelger, Président de la Direction Générale, a souligné le fait remarquable qu'en 1959, l'entrée de fonds dans les banques a été bien inférieure à l'expansion record enregistrée par l'ouverture de crédits. Elle a été particulièrement frappante dans le dernier trimestre. Malgré la divergence entre l'évolution des crédits et celle des dépôts, on ne peut guère prévoir que l'activité dans le domaine du crédit subisse à bref délai un fléchissement de quelque importance. La grande majorité

des milieux de l'économie porte un jugement très favorable sur les perspectives qu'offre la conjoncture. Toutefois, on ne pourra pas ignorer que la croissance de l'économie a ses limites.

Compte d'État.

— Le compte d'État de la Confédération pour l'année 1959 enregistre un boni de 163,3 millions de francs. Ce résultat favorable provient de l'augmentation inattendue des recettes fiscales et des recettes

douanières qui reflètent l'essor économique dont bénéficie actuellement le peuple suisse. Toutefois, l'année 1960 sera particulièrement importante du fait que pour la première fois la réduction des charges fiscales se fera sentir également sur l'impôt pour la Défense Nationale.

gique, Canada, Ceylan, Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Inde, Indonésie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Rhodésie-Nyassaland, Suède, Tchécoslovaquie, Uruguay, France, Japon, Allemagne, États-Unis et Union Sud-Africaine.

Le statut horloger. — Dans son rapport de gestion pour l'année 1959, la F.H. donne des renseignements intéressants sur le statut horloger.

On sait que celui-ci, fixant les mesures propres à la sauvegarde de l'horlogerie suisse, arrivera à échéance le 31 décembre 1961. La commission de la F.H. a reconnu qu'une simple prorogation du texte de 1950 n'était guère possible. En effet, l'évolution technique, la concurrence étrangère, la tendance générale au libéralisme économique, en Suisse et à l'étranger, constituent autant de nouveaux éléments à ne pas négliger.

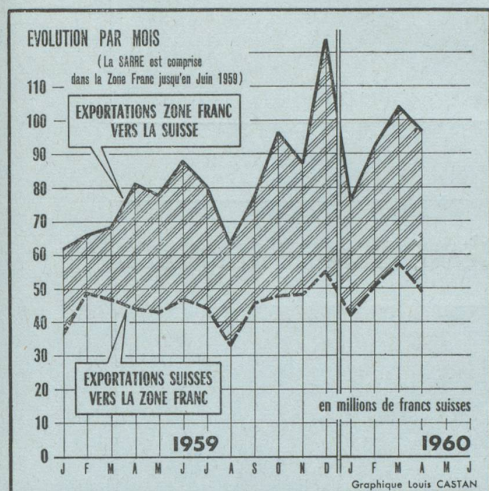
D'autre part, au début d'avril, 70 fabricants d'horlogerie suisse ont procédé à la constitution d'une coopérative horlogère. Le mouvement en faveur des concentrations dans le secteur horloger, considéré comme une nécessité urgente en Suisse où il y a 550 entreprises dont plus de la moitié sont toutes petites, subit ainsi une impulsion nouvelle. La concentration est le seul moyen de sauvegarder la capacité concurrentielle de l'horlogerie suisse.

Conflits sociaux en 1959. — Il ne s'est produit au total que 4 conflits collectifs qui ont atteint 15 entreprises. Le nombre des ouvriers en cause s'est élevé à 126 et celui des journées de travail perdues à 1 987.

Contrôle des loyers. — Les Chambres fédérales se sont finalement mises d'accord sur le texte suivant : « Le contrôle des loyers sera assoupli graduellement, dans la mesure où cela peut se faire sans troubles pour l'économie, ni conséquences d'ordre social trop rigoureuses. L'assouplissement pourra intervenir aussi, compte tenu des conditions régionales, sous la forme d'une surveillance qui permet en principe une libre formation des loyers tout en empêchant qu'ils ne subissent une hausse démesurée ». Le peuple a accepté le projet le 29 mai dernier.

La politique de la Swissair. — A l'Assemblée générale de la Swissair, M. le Dr W. Berchtold, administrateur-délégué et Président de la direction, a déclaré que l'on devrait admettre quelques règles élémentaires des relations fondées sur le droit des gens, soit que des pays entretenant des relations économiques et culturelles accordent sans conditions ces droits réciproques que sont les 3^e et 4^e libertés du trafic aérien (droit de transporter des personnes, du frêt et des envois postaux du pays où l'avion est immatriculé à destination du territoire du partenaire et inversement). Selon la conception suisse, chacun des partenaires doit dans la mesure de ses capacités, pouvoir s'assurer des chances de succès compatibles avec une saine concurrence. Malheureusement, nombre de pays (parmi lesquels la France, l'Italie, le Japon, l'Argentine et l'Union Sud-Africaine) n'appliquent pas ce principe.

MERCE FRANCO-SUISSE



tes douanières qui reflètent l'essor économique dont bénéficie actuellement le peuple suisse. Toutefois, l'année 1960 sera particulièrement importante du fait que pour la première fois la réduction des charges fiscales se fera sentir également sur l'impôt pour la Défense Nationale.

Commerce extérieur. — Durant le premier trimestre de 1960, les importations ont atteint 2 155,7 millions de francs contre 1 783,2 en 1959, alors que les exportations se montent à 1 844 contre 1 605,7 millions. La balance commerciale présente donc un solde passif, pour ce premier trimestre, de 311,7 millions en regard de 178,5 millions pour la période correspondante de 1959.

A.E.L.E. — Lors de la dernière session du Parlement, l'arrêté ratifiant l'adhésion de la Suisse à l'Association Européenne de Libre Échange a été adopté par 142 voix contre 3 au Conseil National et sans opposition au Conseil des États. Ainsi, la Suisse est devenue définitivement membre de la Communauté des Sept.

La Suisse et le G.A.T.T. — La ratification de l'adhésion provisoire de la Suisse à l'accord sur le Tarif douanier et le commerce (G.A.T.T.) du 22 novembre 1958 est actuellement intervenue entre la Suisse et les pays suivants : Autriche, Bel-